

DECRET N° 2008-136 DU 26 MARS 2008

portant nomination des Directeurs des Services
Techniques du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la
Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 2008 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les personnes dont noms suivent sont nommées Directeurs des Services Techniques ci-après du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière.

Il s'agit de :

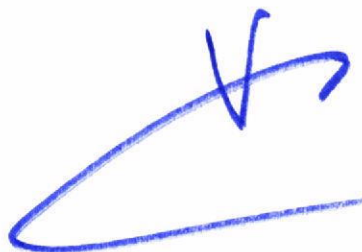
- Directeur Général de l'Urbanisme et
de la Réforme Foncière : Monsieur Séidou IMOROU MAKOU
- Directeur Général Adjoint de l'Urbanisme
et de la Réforme Foncière : Monsieur Abel Dieudonné Coffi
FANNOU

- Directeur Général de l'Habitat et de la Construction : Monsieur René Wassénou ADISSO
- Directeur de la Lutte contre l'Erosion Côtière : Monsieur André Kokou DEGUENON
- Directeur de la Réforme Foncière et de la Cartographie : Monsieur Romain Kokou TOGNIFODE
- Directeur de l'Habitat et de la Promotion Immobilière : Monsieur Hippolyte KPEDOTOSSI

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



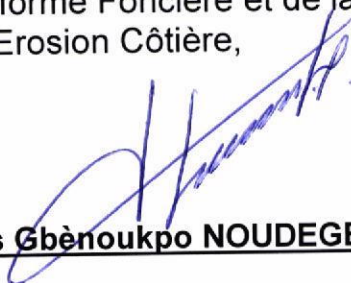
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
de la Réforme Foncière et de la Lutte
contre l'Erosion Côtière,



François Gbènoukpo NOUDEGBESSI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MUHRFLCEC 4 MEF 4
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSES 06 JO 1.-